



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N°008 /AONO/C-GAZAWA/CIPM/2024 DU 29 JANVIER 2024**  
**RELATIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TALUS POUR**  
**LA PROTECTION DE LA BERGES DU MAYO TSANAGA A GAZAWA**  
**SUR 150ml, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA,**  
**DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÈME-NORD.**

**Financeement** : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2024

**1- Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINTP, exercice 2024, Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Gazawa, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction d'un ouvrage en perrés maçonnes pour la protection des berges du mayo tsanaga a Gazawa sur 150ml, dans la commune de Gazawa, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

**2- Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

- Série 100 : Installation de chantier ;
- Série 100 : Nettoyage et terrassement ;
- Série 300 : Assainissement – Drainage ;
- Série 400 : Ouvrages d'Art.

**3- Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**4- Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux routiers.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**5- Financeement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2024, pour un coût total estimatif à : **Soixante-cinq millions (65 000 000) de Francs CFA.**

**6- Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant d'**Un million trois cent mille (1 300 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## **7- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Gazawa Secrétariat Général.

## **8- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Gazawa (Secrétariat Général), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Soixante cinq mille (65 000) francs CFA** auprès du Receveur Municipal de la Commune de Gazawa.

## **9. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

## **10. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la **Commune de Gazawa**, Autorité Contractante au plus tard le **21 FEVRIER 2024** et devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N°008 /AONO/C-GAZAWA/CIPM/2024 DU 29 JANVIER 2024**  
**RELATIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TALUS POUR**  
**LA PROTECTION DE LA BERGES DU MAYO TSANAGA A GAZAWA**  
**SUR 150ml, DANS LA COMMUNE DE GAZAWA.**  
**DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

**Financement :** Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2024  
**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."**

## **11. Recevabilité des offres**

**Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.**

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## **12. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **21 FEVRIER 2024** à 11 h précises dans la salle de réunions de la Commune de Gazawa, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de regroupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

*NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **13. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **14. Evaluation des offres :**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape :** Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

## **15. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### **15.1- Critères éliminatoires**

#### **15.1.1 : Pièces administratives**

- Absence de la Caution de Soumission :
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Entreprise ayant abandonnées des chantiers pendant les trois dernières années.

#### **15.1.2 : Offre technique**

- Dossier incomplet ;
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des deux dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de route ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non satisfaction, au moins, à soixante-dix pour cent (70%) des critères essentiels

#### **15.1.3 : Offre financière**

- Offre financière incomplète ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail de prix ;
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

### **15.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 39 critères essentiels ci-dessous :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **06 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **13 critères** ;
- La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

## **16. Attribution du Marché**

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

## **17. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **18. Renseignements complémentaires**

Les **renseignements complémentaires** d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la **Commune de Gazawa**, dès publication du présent avis

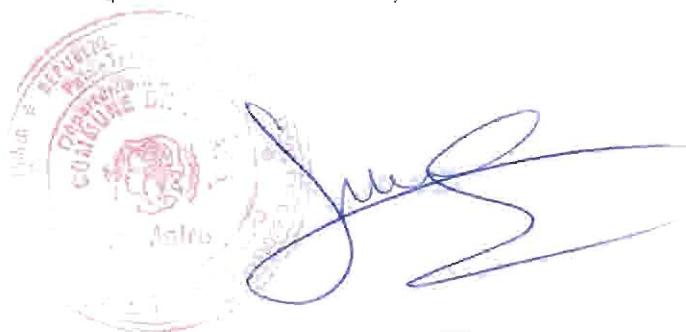
**Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la Cellule de Lutte Contre la corruption du MINMAP ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 67 48.**

### **Ampliations :**

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-B (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).

Gazawa, le 29 Janvier 2024

Le Maire de la Commune de Gazawa,  
(Autorité Contractante)



*Adama Mana*  
Secrétaire d'Administration